



Appel à Candidatures :
Constitution d'un « Village de Start-up »
Région Nouvelle-Aquitaine & Bordeaux Métropole
à l'occasion des Assises de l'Économie de la Mer (AEM)

Les Assises
économie de la MER

19èmes Assises Nationales de l'économie de la mer
19 & 20 novembre 2024 à Bordeaux

1. Préambule : les Assises de l'Économie Maritime

La prochaine édition des Assises de l'Économie de la Mer (AEM) aura lieu les 19 et 20 novembre 2024 au Palais des Congrès à Bordeaux, organisée par le Groupe Ouest France et sa filiale Le Marin en partenariat, entre autres, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux. Cet événement annuel incontournable de la communauté maritime française réunit en moyenne plus de 1 600 acteurs sur 2 jours, dirigeants et représentants de petites, moyennes et grandes entreprises, décideurs politiques, institutions, armées, ... autour des grands enjeux d'actualités de ce secteur. Plusieurs personnalités politiques sont régulièrement présentes, Président de la République, Ministres, Secrétaires d'Etat pour exposer les orientations du gouvernement.

La dimension « networking » occupe une place très importante dans l'ADN de l'événement. Pausas entre les conférences, déjeuners et soirée cocktail offrent de nombreuses occasions de développer son carnet d'adresses et de conclure des affaires. Les corners des partenaires, installés au cœur de ce dispositif, offrent une visibilité et une efficacité maximale.

[Assises de l'économie de la mer - 19 et 20 novembre 2024 - Bordeaux \(ouest-france.fr\)](https://www.ouest-france.fr/assises-économie-de-la-mer-19-20-novembre-2024-bordeaux)

A cette occasion, et pour la 1^{ère} fois, un « Village de start-up » sera installé dans les espaces collectifs de ces assises et une partie de cet espace sera dédié aux **start-up de la Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole** dans le cadre d'une action collective engagée par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Métropole de Bordeaux. Ce sera l'occasion de promouvoir le dynamisme, les savoir-faire et les

capacités d'innovation du territoire régional sur des enjeux maritimes si importants pour une région qui compte 970 km de linéaire côtier, l'estuaire de la Gironde ainsi que la Garonne et la Dordogne.

2. Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidatures doit permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine et à Bordeaux Métropole, dans le cadre d'une action collective, d'identifier, et le cas échéant sélectionner, les entreprises de leur territoire qui pourront exposer au sein du « **Village de start-up** » Région Nouvelle-Aquitaine & Bordeaux Métropole pendant les Assises de l'Economie de la Mer 2024 prévues les 19 et 20 novembre 2024 au Palais des Congrès à Bordeaux.

3. Règles d'éligibilité

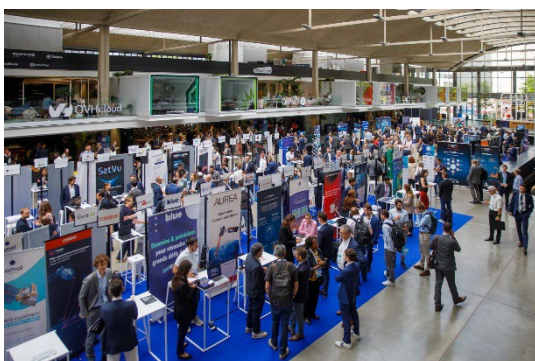
Les entreprises éligibles au présent appel à candidatures sont des **start-up innovantes* de Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole*** dont l'activité est en lien avec **l'économie de la mer et/ou du fleuve*** ou peut avoir des applications sur l'économie de la mer et/ou du fleuve.

Start-up innovantes* : Entreprises créées depuis moins de 5 ans (maximum 10 ans), et proposant un service ou un produit innovant.

De Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole* : Entreprise qui détient au moins un établissement en Nouvelle-Aquitaine avec un numéro SIRET dédié.

Activité en lien avec l'économie de la mer et ou du fleuve ou qui peut avoir des applications sur l'économie de la mer et/ou du fleuve* : Produits ou services développés par l'entreprise directement liés ou ayant des applications en lien avec l'économie de la mer et/ou du fleuve au sens large : industries nautiques et navales, énergies marines renouvelables, logistique maritime ou fluviale, infrastructures portuaires, pêche professionnelle, aquaculture, défense, protection de l'environnement marin, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion côtière, matériaux éco-conçus, recyclage des composites, énergies vertes, ... (liste non exhaustive).

4. Engagements réciproques



Chaque entreprise qui exposera au sein du Village de start-up Région Nouvelle-Aquitaine & Bordeaux Métropole pourra bénéficier du « Pack start-up » selon les conditions définies par les organisateurs de l'évènement (sous réserve de modification) : espace de 1m² environ avec 1 desk, 2 chaises hautes, pas de cloisonnement, pas d'électricité, le logo apposé sur un support, 1 entrée pour l'évènement. L'entreprise est vivement invitée à apporter un kakémono.

Exemple de disposition d'un village de start-up (Photo non contractuelle)

Dans ce cadre, pour chaque entreprise retenue, la Région Nouvelle-Aquitaine ou Bordeaux Métropole s'engage à :

- Prendre en charge le coût du « Pack start-up » d'une valeur de 794,10€ TTC,
- Mettre à disposition de l'entreprise un espace au sein du Village de start-up Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole selon les modalités définies par les organisateurs de l'évènement dans le « Pack start-up »,

- Intégrer le nom de l'entreprise dans les supports de communication qui seront réalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine ou Bordeaux Métropole pour cet évènement.

En contrepartie, chaque entreprise retenue s'engage à :

- Acheter une entrée pour l'évènement, d'un montant de 280,50€ TTC, pour un membre dirigeant ou salarié de l'entreprise. Au total, l'entreprise disposera de 2 entrées pour l'évènement, 1 entrée financée par la Région Nouvelle-Aquitaine ou Bordeaux Métropole dans le « Pack start-up » et 1 entrée financée par l'entreprise elle-même,
- Assurer la présence d'un représentant de l'entreprise a minima au sein du Village de start-up pendant toute la durée des AEM pour tenir et animer l'espace, prioritairement sur les périodes de pause et de restauration,
- Installer et désinstaller le matériel apporté par l'entreprise (Kakémono, logo, ...).

5. Intervention financière de la Région et coût restant dû pour l'entreprise

La Région ou Bordeaux Métropole prendra en charge le coût du « Pack start-up » d'une valeur de 794,10 € TTC pour chaque entreprise retenue.

Chaque entreprise retenue prendra en charge l'achat d'une entrée pour les AEM 2024 à hauteur de **280, 50 € TTC**. L'achat de cette entrée devra être réalisé par l'entreprise elle-même via le prestataire ADDITI dans les 15 jours qui suivront la confirmation de la sélection de l'entreprise.

6. Critères de sélection des dossiers

Le Village de start-up Région Nouvelle-Aquitaine & Bordeaux Métropole pourra accueillir **jusqu'à 13 entreprises au maximum**, 8 maximum pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine et 5 maximum pris en charge par Bordeaux Métropole. Dans ce cadre, la sélection des entreprises parmi les candidatures reçues se fera selon les critères suivants :

1. **Lien avec l'économie de la mer et/ou du fleuve,**
2. **Caractère innovant,**
3. **Capacités financières de l'entreprise : Moyens financiers détenus** (L'action collective a vocation à aider les entreprises qui en ont le plus besoin), **chiffre d'affaires en progression.**
4. **Réponse aux enjeux des transitions environnementales, énergétiques, ou sociétales.**

Bordeaux Métropole sélectionnera des entreprises uniquement localisées sur le périmètre de la métropole. La Région Nouvelle-Aquitaine sélectionnera des entreprises localisées sur le périmètre de la région et différente de celles sélectionnées par la Métropole.

7. Constitution du dossier de candidature

Les entreprises intéressées pour candidater au présent appel à candidatures devront, avant le 8 septembre 2024 :

1. Renseigner le formulaire de candidature en ligne

Lien vers le formulaire en ligne :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=uxMfrOvOfU60d-3XVx9j-QBaMj9Gss5JheqPIk1Luy9UNUZNUzdFS0c2SkhJQkU2Nk9DMFpFQzBKTi4u>

2. Transmettre la liste des pièces justificatives énoncées ci-dessous :

- Deck (présentation visuelle et concise de l'entreprise et de sa proposition de valeur),
- Extrait Kbis,
- Dernière liasse fiscale.

Le dépôt des pièces justificatives se fera sur les 2 adresses mail suivantes :

- village-startup-AEM@nouvelle-aquitaine.fr
- entreprise@bordeaux-metropole.fr

Le dépôt du dossier sur les 2 adresses mail est indispensable.

Pour être validé, le dépôt de votre candidature devra faire l'objet d'un accusé de réception de la part de la Région ET un de la part de Bordeaux Métropole.

8. Calendrier de dépôt

ETAPES	DATES
Ouverture de l'AAC = début du dépôt des candidatures	08/07/2024
Clôture de l'AAC = Fin du dépôt des candidatures	08/09/2024
Comité de sélection	13/09/2024
Annonce des lauréats	19/09/2024

9. Contacts

Pour toute question sur cet appel à candidatures, n'hésitez pas à faire un mail sur l'une des adresses électroniques suivantes :

- village-startup-AEM@nouvelle-aquitaine.fr
- entreprise@bordeaux-metropole.fr

Pour rappel, il existe des technopoles et structures d'appui aux startups en Nouvelle-Aquitaine qui peuvent vous accompagner dans la constitution de votre dossier ([voir la carte ci-jointe](#)).